

Comment être reconnu en tant que travailleur handicapé ?

Introduction : Derrière cette notion de reconnaissance travailleur handicapé, il en ressort des avantages et aussi des droits dans le monde professionnel. Souvent les personnes se pose la question de savoir comment et qu'est-ce que cette reconnaissance de la qualité travailleur handicapé ?

Quels sont les handicaps reconnus ?

La loi du 11 février 2005 rappelle que l'appréciation du handicap se fait en fonction des capacités de la personne.

Aussi la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est accordée à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduite du fait de la dégradation d'au moins si une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.

À noter que certaines personnes n'ont pas besoin de faire la demande pour bénéficier automatiquement des mêmes droits. Il s'agit des victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité permanente partielle d'au moins 10 %. Il doit également être titulaire d'une rente d'un régime de protection sociale obligatoire, les titulaires d'une pension d'invalidité, les titulaires d'une carte d'invalidité et les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Quel pourcentage minimum pour être reconnu travailleur handicapé ?

Comme vous pouvez l'observer par rapport à la réponse faite précédemment, il n'existe pas de pourcentage pour être reconnu travailleur handicapé, mais simplement la démonstration d'une dégradation physique, sensorielle, mentale ou psychique.

Quels sont les avantages d'être reconnu travailleur handicapé ?

La reconnaissance travailleur handicapé permet, notamment, de bénéficier des mesures suivantes :

- l'orientation, par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un établissement ou service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle ;
- l'obligation d'emploi ;
- l'accès à la fonction publique par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique ;
- les aides de l'[Agefiph](#) ;
- l'obtention des aménagements professionnels.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) donne également une priorité d'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi et à la formation, ainsi qu'à des aménagements des dispositifs existants (contrat d'apprentissage, contrat unique d'insertion, etc.).

En cas de licenciement, la durée du préavis légal est doublée pour les travailleurs reconnus handicapés. C'est le cas aussi pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sans toutefois que cette mesure puisse avoir pour effet de porter au-delà de trois mois la durée du préavis.